



Délibération n° D2024-06-072

L'an deux mille vingt-quatre le dix juin, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

**Présents :** MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD,

**Absents excusés :** Catherine CSIBI-FRANZOSINI

**Procurations :** Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY, Franck PRADEL donne pouvoir à Carine DUNAND

**Secrétaire de séance :** Sophie JUELLE

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 3 juin 2024

**D2024-06-072 OBJET :** Plan de gestion stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly : convention annexe technique et financière 2024, à la convention cadre de coopération entres Asters-Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Haute-Savoie, la commune de Praz-sur-Arly et le SMBVA, pour la période 2022-2026

**Rapporteur :** Monsieur Pierre BESSY

**Exposé :**

Vu la délibération n°D2022-04-030 du 11 avril 2022, relative à la mise en œuvre du plan d'action stratégique en faveur des zones humides de la commune de Praz-sur-Arly pour la période 2022-2026,

Le plan de gestion stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly est mis en œuvre dans le cadre de la convention cadre qui fixe les modalités de participation de Asters-CEN Haute-Savoie, de la commune de Praz-sur-Arly et du SMBVA pour la période 2024-2027.

Objet de la présente délibération, la convention annexe technique et financière 2024 définit :

- La programmation technique à mettre en œuvre, conformément à l'article 3 de la convention cadre ;
- Les conditions de versement des indemnités à Asters-CEN74, conformément à l'article 8 de la convention cadre.

La programmation technique pour la commune de Praz sur Arly est la suivante :

OBJET	Nombre de jours d'animation Asters - CEN74	Montant TTC
Piloter et animer - Organisation de réunions	4.5	2 845 €
Mise en œuvre de la gestion	3	1 890 €
Intervention ponctuelle sur d'autres ZH	1	620 €
Création et aménagement du sentier thématique des gouilles	1	630 €
Sensibilisation des scolaires	4	2 400 €
Information et sensibilisation du grand public	4.5	2 790 €
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>11 175 €</b>

Le montant prévisionnel des contributions financières de la commune de Praz sur Arly auprès de Asters-CEN74 pour l'année 2024 est de 11 175 € TTC (18 jours).

La convention annexe technique et financière 2024 est annexée à la présente délibération.

**Décision :**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'opération et son plan de financement,
- D'APPROUVER la convention annexe technique et financière 2024 de partenariat Asters-Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Haute-Savoie, commune de Praz-sur-Arly et le SMBVA relative à la mise en œuvre du plan d'action stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire, Yann JACCAZ à toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Amendements :** Néant

<b>Adoption :</b>	Conseillers présents .....	12
	Procurations.....	02
	Votants.....	14
	Pour .....	14
	Contre .....	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance  
Sophie JUELLE

Le Maire,  
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 13/06/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.